

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
(P.P.R.)**

APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DU 18 FÉVRIER 2004.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation :
Le Chef du service interministériel de
défense et de protection civile,


Serge RICHARD

Echelle 1:5000



Office National des Forêts

